Règlement Intérieur des Chambres d'hôtes

Article 1

Le fait de réserver et séjourner « Chez Pascale et Patrick » 1 allée du Zingueur, 33.380 Mios, implique l'acceptation des dispositions du présent règlement intérieur et l'engagement de s'y conformer.

Article 2 - Réservation et durée du séjour

La réservation devient effective dès lors qu'un accord est conclu entre le client et l'établissement (réservation par le site internet, ou en direct, confirmation par e-mail ou par SMS).

Le client ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux au-delà du séjour réservé et accordé par le propriétaire.

Article 3 - Annulation par le client

Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée ou e-mail adressé au propriétaire.

Annulation avant le début du séjour :

- si l'annulation intervient plus de 120 jours avant le début du séjour, l'acompte sera remboursé par virement.
- si l'annulation intervient entre 31 et 120 jours avant le début du séjour, l'acompte de 30% reste acquis au propriétaire.
- si l'annulation intervient entre 15 et 30 jours avant le début du séjour, l'acompte de 30% reste acquis au propriétaire, ainsi que 20% supplémentaire du montant total de la réservation (soit un totale 50%).
- si l'annulation intervient moins de 15 jours avant le début du séjour, l'acompte de 30% reste acquis au propriétaire, ainsi que le solde de la réservation.
- si le client ne se manifeste pas avant 20h00 le jour prévu de début du séjour, le propriétaire disposera de la chambre. Les sommes versées restent acquises au propriétaire, ainsi que le solde.
- En cas d'interruption de séjour, la somme correspondant au prix total du séjour reste intégralement acquise au propriétaire.

Article 4 - Annulation par le propriétaire

En cas d'annulation avant le séjour par le propriétaire, ce dernier informera le client par lettre recommandée avec accusé de réception ou e-mail. Le client sans préjuger des recours en réparation des dommages éventuellement subis, sera remboursé des sommes versées dans un délai d'une semaine maximum.

Article 5 - Arrivée & départ

Le client doit se présenter pour l'arrivée entre 17h00 et 20h00 :

- En cas d'arrivée tardive, le client doit en informer le propriétaire. Si aucun accord préalable n'est trouvé pour une arrivée après 20h00, toute arrivée après cet horaire sera considérée comme un "no-show", et la chambre sera libérée pour la réservation sans possibilité de remboursement.
- Une arrivée précoces (pour déposer vos bagages ou garer votre voiture par exemple) n'est pas acceptée par principe, mais doit faire l'objet d'une entente préalable.

Le jour du départ, le client doit libérer les lieux à 10h30 au plus tard. Nous ne sommes pas des professionnels de l'hôtellerie, nous devons pouvoir disposer du temps nécessaire pour offrir aux personnes qui arrivent ensuite le logement le plus accueillant possible.

Article 6 - Règlement du solde

Le solde est à régler à l'arrivée chez le propriétaire.

Article 7 - Accessibilité

Les chambres étant à l'étage ne sont malheureusement pas accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Article 8 - Utilisation des lieux

- Le client devra respecter le caractère paisible des lieux et en faire un usage conforme à leur destination.
- En particulier, les chambres ne sont pas prévues pour y faire la lessive ou prendre les repas. Tout écart à cet usage pourra être sanctionné financièrement.
- De plus, suivant le cas, nous nous réservons le droit d'écourter le séjour si l'utilisation des lieux mis à la disposition du client n'était pas respectée conformément à notre règlement intérieur, le séjour serait néanmoins facturé dans sa totalité.
- Le client s'engage à rendre les chambres en parfait état à la fin du séjour, et à laisser l'ensemble des objets présents dans la chambre. Il s'engage à déclarer, et assumer financièrement, toute dégradation éventuelle dont il pourrait être responsable.
- Le client a un accès exclusif à sa chambre (nous nous réservons la possibilité d'y pénétrer pour du ménage), et un accès partagé au salon de l'étage, à la salle à manger avec réfrigérateur et plateau de courtoisie, à la terrasse.
- Le client n'a pas accès à la cuisine.
- Wifi gratuit dans toute la maison.
- Seules les personnes ayant réservé sont autorisées à pénétrer dans les lieux.

Article 9 - Capacité

Lors de la réservation le nombre de personnes effectuant le séjour doit être précisé. Si le nombre de clients prévu est dépassé, le propriétaire est en mesure de refuser les personnes supplémentaires.

Ce refus ne peut en aucun cas être considéré comme une modification ou rupture de séjour, de sorte qu'en cas de départ d'un nombre de clients supérieur à ceux refusés, aucun remboursement ne peut être envisagé.

Article 10 - Etablissement Non fumeur

La totalité de la maison d'hôtes est non fumeur. Nous vous invitons à aller fumer en extérieur (terrasse, jardin) ou des cendriers peuvent être mis à votre disposition.

Article 11 - Petits déjeuners :

Le petit déjeuner continental est servi entre 8h30 et 9h30 dans la salle à manger ou en extérieur sur notre terrasse lorsque le temps le permet. En cas d'allergie alimentaire veuillez nous prévenir à la réservation.

Article 12 - Table d'hôtes :

Le repas, que ce soit la table d'hôtes ou une autre formule, se réserve à l'avance. L'organisation des repas dépend de notre charge de travail et n'est donc pas organisée tous les soirs. Les dîners sont servis à l'intérieur ou à l'extérieur de la maison, si le temps le permet, en général à partir de 20h30, sinon à partir de 20h00 lorsque les jours raccourcissent.

Article 13 - Animaux de compagnie

Les animaux de compagnie ne sont pas acceptés dans l'établissement. En conséquence, tout client se présentant avec un animal se verra refuser l'accès aux chambres d'hôtes.

Par ailleurs, pour des raisons de respect du bien-être animal, il est strictement interdit de laisser un animal dans un véhicule stationné sur le parking de l'établissement.

Seuls les chiens guides d'aveugle sont autorisés, conformément à la réglementation en vigueur.

Article 14 - Vols et accidents

Le propriétaire décline toute responsabilité en cas de vol ou de dommage corporel survenu dans la propriété (à l'intérieur de la maison, dans le jardin, ou le parking).